



Arpb ARPB-PSG <arpb.psg@gmail.com>

Courrier de Gérard Cosme concernant le site Busso

1 message

Tirot Nicolas <nicolas.tirot@villedupre.fr>
À : "arpb.psg@gmail.com" <arpb.psg@gmail.com>
Cc : Cosme Gérard <le.maire@villedupre.fr>

1 juin 2016 à 19:17

Madame, Monsieur, bonsoir,

Je vous prie de trouver ci-dessous un courrier de Gérard Cosme au sujet de la pétition mise en ligne concernant le site Busso.

Je vous en souhaite bonne réception.

Bien à vous,

Monsieur le Président,

Vous n'êtes pas sans ignorer qu'une pétition concernant le « projet Busso » est proposée à la signature sur un site de pétition en ligne, « AVAAZ ».

Bien entendu, il n'est pas dans notre intention de contester l'expression démocratique de nos concitoyens, sur tout sujet et qu'elle qu'en soit la forme.

Néanmoins, vous sachant particulièrement investi sur la question du réaménagement des usines Busso, je souhaitais vous faire parvenir quelques remarques sur les propos écrits dans le texte d'accompagnement.

Tout d'abord, entre 2008 et 2015, la ville a dépensé 2,2 millions d'euros pour réhabiliter entièrement le square Henri Sellier et Jean Moulin ainsi que pour créer un nouvel espace vert : le square Lucienne Noublanche. Au cours de ce mandat, le projet « ça défiche » vise à valoriser plus de 6000 m² d'espace vert, disséminés sur la ville et actuellement laissé en friche, avec le concours des citoyens, des associations et des services de la ville, afin de valoriser la biodiversité, l'écologie et le lien social entre les utilisateurs de ces lieux. Enfin, le nouvel îlot Danton verra la réalisation de 1040 m² d'espace vert à proximité immédiate du site Busso (soit 150m² de plus que l'actuel jardin) et dont la moitié sera consacré à un jardin partagé municipal. Vous comprendrez à la lecture de ces quelques chiffres qu'il apparaît excessif de soutenir que les espaces verts « continuent de disparaître ».

Par ailleurs et puisqu'il en est question dans le texte, le projet de salle de spectacle, pensé comme un équipement culturel polyvalent de proximité et cofinancé par le Territoire d'Est Ensemble, entre dans une phase opérationnelle cette année, avec la définition de l'avant-projet détaillé, préalable au démarrage des travaux.

Concernant l'équipement sportif, je rappelle ici la vocation première de ce lieu : un équipement sportif de proximité pour les scolaires et les sportifs gervaisiens. En aucun cas il ne s'agira d'un « stade » et l'accueil des compétition, si elle est bien prévue, sera donc occasionnelle.

Concernant la densité et l'architecture des constructions, je vous rappelle ce que je vous écrivais le 18 avril dernier : nous partageons le soucis d'une insertion urbaine réussie qui tienne compte de la densité déjà élevée de la ville. Nous serons particulièrement attentif à cet aspect du projet, ainsi qu'à la qualité architecturale de ce qu'il nous sera présenté.

Pour rappel, ces terrains sont la propriété d'une personne privée qui souhaite, comme le droit l'y autorise, les céder à un prix conclu entre deux contractants. Nous entendons avoir des exigences sur le projet présenté et faire valoir l'intérêt général.

Je vous souhaite bonne réception de ces remarques et je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon sincère dévouement.

Gérard Cosme

Nicolas Tirot

Directeur de Cabinet

Tel : 01.49.42.48.75



Hôtel de Ville - BP 104
84 bis, rue André-Joineau
93311 Le Pré Saint-Gervais Cedex
Tél. : 01 49 42 73 00
Fax : 01 48 40 10 13
www.villedupre.fr